

27 mars 2007

07.332

**Question Serge Vuilleumier****Titre record de Suisse battu à Neuchâtel!**

L'entreprise Vectron Frequency Devices, par sa filiale neuchâteloise, bat le record de Suisse du licenciement collectif. Tous virés en quinze minutes!

Les vingt-cinq employés de cette entreprise se sont retrouvés à la porte en moins de quinze minutes en date du 9 mars dernier. Depuis lors, les portes sont toujours closes, les serrures changées! Le personnel reste sur le carreau et la direction locale de Vectron ne répond ni aux appels téléphoniques, ni au courrier. Toutes les démarches pour obtenir des explications ou pour ouvrir des négociations sont restées vaines. Ces méthodes confirment qu'il est toujours possible de faire preuve de mépris envers le personnel...

Le syndicat entend saisir la justice pour licenciement abusif.

Le Conseil d'Etat pense-t-il, comme nous, qu'il s'agit-là d'une méthode scandaleuse?

Quelles mesures compte-t-il prendre dans ce cas particulier afin de lutter contre ces licenciements abusifs?

Quels sont les moyens à disposition du Conseil d'Etat pour éviter qu'à l'avenir une telle pratique soit à nouveau utilisée dans notre canton et éviter que les entreprises transnationales soient au-dessus des lois?